



Prise de position

1. Déclaration décision abrogation des mesures

La décision du Conseil fédéral est juste et constitue le premier pas vers la normalité. Les derniers mois ont clairement montré que les prescriptions autorisant les manifestations en intérieur avec port obligatoire du masque et consommation uniquement en position assise ont eu des effets extrêmement négatifs (annulations du WEF, de Swissbau, de Giardina, du Motofestival, etc.) **La branche se réjouit donc de la levée de ces mesures.**

Cela ne doit toutefois pas faire oublier qu'il reste encore un long chemin à parcourir avant que le marché ne se rétablisse et que le comportement des visiteurs ne retrouve à peu près le niveau d'avant la pandémie. D'ici là, le secteur de l'événementiel est tributaire de la poursuite de toutes les mesures de soutien et d'indemnisation, qu'elles soient macroéconomiques ou spécifiques à la branche.

2. Défis

- **Longue période de préparation**

Le temps de préparation pour la planification et la promotion de grands formats de manifestations s'étend de plusieurs mois à un an et demi. **Il n'est donc pas possible d'appuyer sur un bouton et de gagner de l'argent du jour au lendemain.**

- **Reconstruire les ressources**

Après deux ans de pause forcée, le secteur de l'événementiel déplore une perte de main-d'œuvre qualifiée (en particulier les fournisseurs, par exemple les techniciens de l'événementiel). Les difficultés actuelles de livraison de biens de l'ensemble de l'industrie sont également un facteur aggravant. La résolution de ces problèmes prendra des mois, voire des années.

- **Reprise du marché global**

- a.) **Comportement réticent des visiteurs**

Les organisateurs continuent à faire de gros efforts pour regagner la confiance du public en organisant des événements sûrs. **Cependant, il faut s'attendre à ce que la pandémie ait un impact durable (négatif pour le secteur) sur le comportement des visiteurs et que le marché ne se rétablisse que lentement sur plusieurs mois.**

- b.) **Embouteillage de la production & saturation du marché**

La situation est encore aggravée par le fait que de nombreuses manifestations n'ont pas pu avoir lieu - comme prévu - et ont été reportées en raison des contraintes imposées jusqu'au T1/2022 et de la grande incertitude qui en découle, ainsi que du comportement réservé du public. Cela concerne de nombreuses manifestations qui auraient initialement dû avoir lieu au



S1/2022. Ces manifestations, ainsi que celles déjà reportées des années précédentes, entraînent un **blocage de la production au moins jusqu'à l'automne 2022**.

D'une part, le secteur de l'événementiel est confronté au problème **du manque de personnel qualifié et de la saturation du marché**. Par conséquent, la vente de billets pour les événements planifiés de manière régulière va démarrer lentement.

D'autre part, on assiste à une augmentation des annulations et à aucun nouveau report de concerts et de spectacles qui ont déjà été reportés à plusieurs reprises, par exemple parce que les artistes prévoient un nouvel album ou un nouveau programme.

- **Dépendances internationales**

Le secteur de l'événementiel est soumis à de nombreuses dépendances internationales, ce qui le place toujours face à des incertitudes en matière de planification - malgré les assouplissements en Suisse. Par exemple, tant que les principaux marchés européens ne sont pas "ouverts", les tournées internationales ne peuvent pas avoir lieu. C'est pourquoi, même après l'ouverture en Suisse, les manifestations doivent être continuellement reportées.

- **Différences cantonales**

La possibilité pour les cantons de prévoir des prescriptions plus strictes continue de placer le secteur de l'événementiel devant certaines incertitudes. Les tournées, en particulier, sont difficilement réalisables dans la pratique en raison des différences de prescriptions entre les cantons ou nécessitent un énorme travail administratif qui s'oppose à leur réalisation.

- **Ecran de protection ("Nonvaleur")**

Au cours des derniers mois, les **organisateurs** ont dû annuler pratiquement toutes les grandes manifestations **en raison des injonctions des autorités** (injonction de la 3G / 2G / 2G+ / obligation de porter un masque / obligation de s'asseoir pour consommer, etc. **Comme ces manifestations n'ont pas été annulées en raison d'un retrait d'autorisation par les autorités, le bouclier de protection ne s'applique pas.**

3. Exigence

Etant donné que les premiers revenus notables n'apparaîtront qu'avec la réalisation effective des manifestations, plusieurs mois de vaches maigres devraient encore s'écouler, compte tenu du délai de plusieurs mois, du blocage de la production et de la saturation du marché. En conséquence, le secteur de l'événementiel est tributaire de la poursuite de toutes les mesures de soutien et d'indemnisation macroéconomiques et spécifiques à la branche, avec un délai de répercussion d'au moins six à douze mois.

*Übersetzt mit DeepL